

Motion
Dotation horaire globale et tableau récapitulatif des moyens par disciplines
pour la rentrée 2013

Les enseignants élus au Conseil d'administration du Lycée Charles-le-Chauve de Roissy-en-Brie réuni le 28/02/2013, ont pris connaissance de la dotation horaire globale (DHG) accordée par le Rectorat pour la rentrée 2013-2014.

Ils constatent que :

- la **dotation horaire globale est en nette diminution** (– 94 h) par rapport à l'année 2012-2013, mais pas le volant d'heures supplémentaires annuelles (HSA), qui, lui, reste stable, ce qui va se traduire par une augmentation du ratio heures supplémentaires/heures-postes, et donc par un alourdissement du service des professeurs titulaires, au détriment de la création de postes et du recours à des enseignants sous forme de BMP ;
- avec la suppression prévue de deux divisions en Seconde, **les effectifs par classe seront en augmentation** pour atteindre systématiquement le maximum de 35 élèves par division, ce qui constitue une régression pédagogique particulièrement regrettable étant donné les difficultés importantes qui caractérisent l'accompagnement des élèves de Seconde aujourd'hui, dans des classes très hétérogènes, et à une étape décisive de leur parcours d'orientation ;
- les effectifs de plusieurs classes de Premières S, ES et Terminale S seront tels qu'**ils ne permettront pas de dédoublement pour les séances de travaux pratiques** en sciences, alors que ceux-ci sont évalués au baccalauréat ;
- **le Rectorat, tout en décidant de l'implantation des options facultatives, oblige les lycées à les « financer » sans dotation horaire spécifique**, par ponctions sur leur dotation horaire globale, et notamment sur l'enveloppe déjà trop petite des dédoublements, ce qui accentue la concurrence au sein de l'établissement entre les disciplines, pour obtenir des groupes à effectifs réduits ou pour maintenir des options ouvertes.

En conséquence, les élus enseignants ne peuvent accepter une DHG qu'ils jugent manifestement insuffisante, et le TRMD qui en découle, malgré les efforts faits par l'administration du lycée pour organiser la rentrée 2013 avec ces moyens horaires réduits.

Nous souhaitons, en revanche, que des moyens soient débloqués pour éviter la surcharge systématique des classes de Seconde, pour préserver les groupes dédoublés partout où ils sont nécessaires, et pour financer le maintien des options littéraires et artistiques (Italien LV3, Latin, Grec, Musique et Arts Plastiques) au sein de l'établissement.

Outre un abondement de la DHG attribuée au Lycée Charles-le-Chauve, nous demandons également que les heures supplémentaires annuelles (HSA) qui l'accompagnent soient transformées, autant que faire se peut, en heures-postes et en blocs de moyens provisoires (BMP).

Les élus enseignants du CA.